

LE BOURG-D'OISANS

## Rendez-vous ce soir pour s'informer sur la thermographie



Un technicien de l'Ageden, au cours d'une déambulation dans les rues, montrera ce que permet d'observer une caméra thermique et les informations qu'elle permet de recueillir en vue de réaliser des travaux d'économie d'énergie pertinents.

Le Bourg-d'Oisans

### Communauté de communes de l'Oisans : s'informer sur la thermographie

S'informer sur la thermographie, c'est ce que propose, aujourd'hui, la communauté de communes de l'Oisans, dans le cadre de son plan climat énergie territorial et l'Ageden, espace info énergie de l'Isère, (Association pour une GEstion Durable de l'Énergie). Cette soirée commencera à 18 h à la Maison des services publics. La soirée a pour but de sensibiliser le grand public sur le thème des déperditions thermiques du bâtiment, à travers l'analyse de thermogrammes.

Elle se déroulera en deux étapes : un premier temps de présentation en salle et un second temps de déambulation dans les rues du Bourg, qui permettra de réaliser des clichés à l'aide d'une caméra thermique. Cette dernière permet de visualiser en temps réel les défauts d'isolation.

### Un échange avec des techniciens

Les images seront ensuite commentées et pourront faire l'objet d'un échange avec des techniciens de l'Ageden. À la fin de cette soirée, vous pourrez vous inscrire pour emprunter un thermo-kit : cette mallette contient une caméra thermique, ainsi que du matériel de mesure permettant de pister les fuites de chaleur de votre logement. Lors du retour du kit, le conseiller Info Énergie vous recevra en rendez-vous afin d'analyser ensemble les données collectées. Si vous souhaitez emprunter le thermo-kit, il faudra prévoir un chèque de caution de 1 000 euros (non débité) ainsi que le règlement de l'adhésion à l'association Ageden (20 euros) par chèque.

La soirée dure environ 2 heures. Elle est ouverte à tous et gratuite. Il faut cependant s'inscrire sur le site [www.ageden38.org](http://www.ageden38.org) ou au 04 76 23 53 50.

Publié le 01/12/2016 à 06:00 | Vu 2 fois